

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23 OCT. 2026
ID : 079-217901503-20261019-2026856856-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 19 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame Nadia Bouyer, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Lohues Cathy, Guillaud Philippe, Le Tual Fabien, Cluseau Guillaume, Deschamps Valérie, Ligeard Isabelle, Nepoux Alexandra, Saulnier Marion, Bechet Emmanuelle, Nicolas Xavier

Absents excusés : Bonnisseau Denis, Bonnisseau Milica, Deschamps Anthony

Secrétaire de séance : Philippe GUILLAUD

 **Objet : convention fourrière SPA**

2026/856-856

La délibération relative à une convention de fourrière animale est l'acte par lequel l'assemblée délibérante conseil municipal ou communautaire :

Approuve le principe de recourir à un service extérieur ou intercommunal pour la prise en charge des chiens et chats errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune.

Autorise le maire à signer la convention avec l'association SPA.

Valide les termes financiers et techniques, notamment :

- La durée de la convention (souvent annuelle ou pluriannuelle).
- Les conditions financières (frais de prise en charge forfaitaires, coûts par jour de garde, modalités de participation financière de la commune).
- Les conditions de transport et d'acheminement des animaux saisis

Adopté à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Philippe GUILLAUD
Secrétaire de séance

Nadia Bouyer
Maire

